



## Novum Sub Sole n°100 du 11 décembre 2023

### Mise à jour du CWEA

La nouvelle version du CWEA adoptée par la Ministre de l'Environnement et est [entrée en vigueur le 10 décembre 2023](#), soit 10 jours après la publication au Moniteur Belge de l'Arrêté ministériel du 22 mai 2023 portant approbation du Compendium Wallon des méthodes d'Echantillonnage et d'Analyses.

Cette version intègre les résultats de l'enquête 2020 menée par l'ISSeP auprès des experts de la profession. Elle formalise également les résultats de l'enquête 2019 ayant fait l'objet de l'Arrêté Ministériel du 13.12.2021 qui, pour des raisons procédurales, n'avait pas pu être publié au Moniteur belge (cfr [Novum Sub Sole n°95](#) du 07 mars 2022).

La nouvelle [version intégrale du CWEA](#) est disponible en ligne et est directement applicable, sauf pour les points suivants :

1. l'entrée en vigueur de la méthode S-II-10.1 est reportée au 10 mars 2024,

2. l'entrée en vigueur de la méthode G-1 est reportée au 10 juin 2024.

**Le détail des modifications apportées est également disponible en ligne**

Le [CWEA à jour](#) est également à votre disposition sur le site de l'ISSeP.

**Le Tableau Récapitulatif Général est mis à jour**

Les laboratoires agréés sont invités à prendre connaissance de la nouvelle version du [Tableau Récapitulatif Général](#) (Annexe 2 de la demande d'agrément en qualité de Laboratoire sol), entrée en vigueur le 10 décembre 2023, et à adapter leur modèle lors de toute nouvelle demande/demande de modification.

